

M. CANNON: Je dois d'abord déclarer, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit pas d'une question de parti, mais bien d'une question qui doit se décider par les membres de la Chambre des communes comme députés et non comme représentants de tel ou tel parti et je ne crois pas que la majorité des députés de la droite veuillent en faire une question de parti. En second lieu, c'est aussi une question qui demande à être discutée publiquement et ouvertement. Il n'y a aucune raison pour que les chefs des trois partis de cette Chambre se réunissent et discutent ensemble cette question qui n'est nullement du ressort des chefs de partis, mais demande à être débattue par la Chambre des communes.

Il y a toujours, naturellement, le côté constitutionnel et on sait qu'un simple député n'a pas le droit de présenter un projet de loi ou une résolution comportant une dépense de deniers publics, puisque ce droit est l'apanage exclusif du Gouvernement. Cependant, je suis sûr que, si le Gouvernement présente un projet dans le but d'augmenter l'indemnité, ce projet sera étudié selon ses mérites et non au point de vue de parti.

Le premier ministre a dit qu'une agitation existait dans le pays et que le moment pouvait être inopportun pour présenter pareille mesure. J'ai le plus grand respect pour le très honorable ministre qui possède bien plus d'expérience que moi, mais j'affirme qu'il y a tellement de choses devant le public à l'heure actuelle, que ce public s'occupera bien peu de savoir si l'indemnité est augmentée ou non. Les gens qui ont discuté cette question avec moi, étaient tous de la même opinion, c'est-à-dire que les membres du Parlement n'étaient pas suffisamment indemnisés et qu'on ne saurait avoir de bons représentants du peuple à moins de les indemniser convenablement.

Il est facile pour les honorables députés de remonter dans l'histoire et de voir ce qui s'est passé.

En Angleterre, tant que le parlement fut entre les mains d'une oligarchie, les membres de la chambre des communes ne retiraient aucune indemnité. Mais du moment que les communes furent mises sur un pied démocratique, que l'on étendit le suffrage à toute les classes de la population, naturellement, comme conséquence logique, on accorda une indemnité. Il s'en est suivi qu'au parlement britannique, aujourd'hui chaque classe est représentée, non seulement celles

des riches. Et c'est ce que veut tout pays démocratique. Nous voulons que toutes les classes de citoyens canadiens soient représentées ici. Nous ne voulons pas n'avoir que des représentants riches des classes manufacturières et commerciales; nous voulons aussi des représentants des classes agricoles ou ouvrières. Mais vous ne sauriez attendre du pauvre fermier, du pauvre ouvrier, ni de l'avocat à la fortune modeste, de passer cinq ou six mois par année à Ottawa, s'il ne retire pas un salaire ou une indemnité suffisante. Si l'indemnité reste telle quelle, plusieurs hommes compétents qui siègent à présent en Parlement n'y reviendront pas, car, à part leurs obligations et leurs responsabilités publiques, ils doivent subvenir à leur famille, chose impossible, aujourd'hui, avec seulement 2,500 dollars par année.

D'autre part, monsieur l'Orateur, le moment est-il bien choisi d'accroître l'indemnité? Je ne vois pas comment nous hésiterions à faire ici ce qu'on a fait autour de nous. A l'assemblée législative de la province de Québec, dont les sessions ne durent que six semaines, les députés retirent 2,000 dollars, plus que le double, toute comparaison tenue, de ce que nous recevons. Il en a été ainsi des provinces de l'Ouest: il en a été ainsi, le premier ministre l'a signalé, de l'Australie. Mais prenez la France. Elle est sortie de la guerre avec un fardeau financier écrasant; sa population doit verser un montant énorme d'impôt. Néanmoins, quand les députés français se réunirent après la dernière élection, ils doublèrent leur indemnité; ils conçoivent que le coût de la vie a augmenté pour eux comme pour les autres. Il a augmenté aussi pour les membres de ce parlement—lesquels, pour bien travailler doivent être bien rétribués. Ou bien nous n'aurons en cette Chambre que millionnaires, qui représenteront avant tout leurs propres intérêts, ou bien nous aurons des représentants de chaque classe; pour avoir un parlement vraiment démocratique, il nous faut une juste indemnité. Si nous ne voulons voir représentées ici que les grosses compagnies, diminuons l'indemnité parlementaire; on verra se répéter l'histoire de l'Angleterre à une certaine période, alors que les membres du Parlement étaient recrutés chez les classes riches exclusivement.

M. NESBITT (Oxford-Nord): Monsieur l'Orateur, je me lève simplement pour demander avec instance que l'indemnité des ministres soit augmentée, qu'on augmente ou non celle des députés. Voilà des années que je trouve absurde, simplement, la ré-

[L'hon. sir Sam Hughes.]